



POITIERS, Février 2019

Syndicat National de l'Éducation Physique

Section académique de POITIERS

16, Av. du Parc d'Artillerie 86034 POITIERS cedex

s3-poitiers@snepfsu.net

06.31.02.40.12

Bienvenue dans l'académie de Poitiers !

Un bulletin détaillé « Spécial Mutations Intra » rédigé en commun SNES-SNEP vous sera adressé prochainement, afin de vous aider à décoder la circulaire intra de Poitiers.

N'hésitez surtout pas à nous contacter pour élaborer vos vœux.

Chaque année des collègues s'aperçoivent trop tardivement que leur stratégie personnelle était erronée ou bien que des erreurs lors de la saisie de leurs vœux aboutissent à des conséquences dramatiques sur leur affectation.

Le SNEP-FSU Poitiers, en obtenant 78% des suffrages et la confiance de plus d'1 enseignant d'EPS sur 2, compte 16 élu(e)s dans l'ensemble des instances paritaires de l'académie de Poitiers.

La disponibilité, la compétence et la connaissance des contraintes départementales et académiques font de nos commissaires paritaires, présents dans les 4 départements de l'académie, les personnes les mieux placées pour vous conseiller, alors à très bientôt !

LE PLANNING des PERMANENCES Départementales MUTATIONS sur <http://www.snepfsu-poitiers.net/poitiers/>

Voici nos référents pour chaque département :

Responsable académique mutations au SNEP-FSU Poitiers :

Vincent MOCQUET 06.78.31.05.79 corpo-poitiers@snepfsu.net

16 et 17 :

Vincent MOCQUET

06.78.31.05.79 corpo-poitiers@snepfsu.net

Corinne AMIC-DESVAUD

06.83.33.79.53 desvamic@wanadoo.fr

Sebastien MOLLE

06.49.20.11.67 molle.seb@yahoo.com

79 :

Claire MACHEFAUX

06.61.77.82.13 s2-poitiers@snepfsu.net

86 :

Cécile BENNEJEAN

06.70.04.08.32 cecbenne@yahoo.fr

Michel DUBREUIL

06.31.96.46.89 michel.dubreuil@gmail.com

A bientôt,

L'équipe des commissaires paritaires du SNEP-FSU Poitiers

Attention : Si vous souhaitez recevoir la Circulaire SNES/SNEP-Poitiers « spéciale Mouvement INTRA » actuellement en cours de préparation, veuillez nous contacter à s3-poitiers@snepfsu.net, nous vous l'enverrons par retour de courriel

STAGES Mutations INTRA Poitiers 2019



THEMES	DATES HORAIRES	LIEU CONTACT	Demande de congés avant le
<p>Demandeurs de MUTATION INTRA et TZR EPS</p> <p>- analyses du SNEP sur les modalités de mutation.</p> <p>♦ études de cas individuels pour les syndiqués</p> <p>Avec : Claire MACHEFAUX Vincent MOCQUET</p> <p>Secteur corporatif du SNEP-FSU Poitiers</p>	<p>LUNDI 18 MARS 2019</p> <p>9h30 / 17h00</p>	<p><u>Lieu:</u> SNEP-FSU Maison des Syndicats 8, rue Cugnot 79 000 NIORT</p> <p><u>Contact:</u> MOCQUET Vincent 06.78.31.05.79 corpo-poitiers@snepfusu.net</p> <p>Claire MACHEFAUX 06.61.77.82.13 s2-79@snepfusu.net</p>	<p>LUNDI 18 FEVRIER 2019</p>

Que faut-il faire pour participer à un stage organisé par le SNEP ?

- ♦ 1°) **S'inscrire auprès des CONTACTS** en retournant le coupon préparé page suivante.
- ♦ 2°) **Déposer dès à présent** (et au plus tard un mois avant la date du stage) **une demande d'autorisation d'absence** (modèle ci-dessous).

Nom A Le

Prénom :

Grade et Fonction :

Établissement :

À Monsieur le Recteur
Sous couvert de M (1)

Conformément aux dispositions (2)

de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires ou de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale) et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, pour les non titulaires,

j'ai l'honneur de solliciter un congé du..... au(3) pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à

Il est organisé par la section [académique / départementale / nationale(4)] du SNEP FSU sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNEP), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

Signature.

-
- (1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique
 (2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire loi 84-16 ; non titulaire loi 82-997)
 (3) Lorsque le stage dure plusieurs jours, ne faire figurer que les dates donnant lieu à demande d'autorisation d'absence